

Modalités d'alerte sanitaire

La conduite à tenir est d'écrire au directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) dès lors qu'il s'agit d'un événement de santé ou d'une crainte pour la santé de la population. Celui-ci oriente ensuite le courrier vers le service adapté.

Il est possible d'écrire aussi (mais pas à la place, en plus du courrier au directeur de l'ARS) à la Directrice générale de l'InVS qui transmettra à la Cire.

Coordonnées du directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS)

Daniel Lenoir

Agence régionale de santé
Bâtiment Onix A
556 avenue Willy Brandt
59777 Euralille

03.62.72.77.00

Coordonnées de la directrice générale de l'Institut national de veille sanitaire (INVS)

Anne Bruant-Bisson

Institut de veille sanitaire
12, rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice cedex
France

Tél. : 01 41 79 67 10 ou 01 41 79 67 05

Fax : 01 41 79 67 67